

## Les tarifs des centres de loisirs

Les tarifs des centres de loisirs sont calculés par journée ou par demi-journée en fonction du revenu et de la composition de votre famille. Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire (document en téléchargement depuis cette page).

### Quels sont les tarifs ?

Le tarif, par journée ou par demi-journée, est calculé selon un barème de tarification modulée appliqué en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Pour qu'il soit calculé, vous devez fournir lors de votre inscription :

- › Soit votre numéro d'allocataire CAF donnant accès à votre Quotient familial
- › Soit le quotient familial transmis par la Mutualité Sociale Agricole
- › Soit l'avis d'imposition ou de non-imposition (si vous n'êtes pas allocataire CAF ou MSA)



En l'absence d'un de ces éléments, c'est le barème le plus élevé qui vous sera appliqué.

QUOTIENT FAMILIAL		De 0 à 400€	De 401 à 700€	De 701 à 800€	De 801 à 1000 €
JOURNEE AVEC REPAS	Avec ATL*	2,00 €	2,50 €	5,00 €	7,00 €
	Sans ATL*	6,00 €	5,50 €		
JOURNEE SANS REPAS	Avec ATL*	1,00 €	1,50 €	4,00 €	6,00 €
	Sans ATL*	5,00 €	4,50 €		
DEMI JOURNEE AVEC REPAS / NUITEE	Avec ATL*	1,50 €	1,50 €	3,00 €	3,50 €
	Sans ATL*	5,50 €	4,50 €		
DEMI JOURNEE SANS REPAS	Avec ATL*	1,50 €	1,00 €	2,00 €	2,50 €
	Sans ATL*	3,50 €	2,50 €		
MERCREDI APRES-MIDI AVEC REPAS	Avec ATL*	1,50 €	1,50 €	3,00 €	3,50 €
	Sans ATL*	5,50 €	4,50 €		
SOIREE		0.50 €		1.00 €	

QUOTIENT FAMILIAL		De 1001 à 1250 €	De 1251 à 1500 €	Plus de 1501 €
JOURNEE AVEC REPAS	Avec ATL*	9,00 €	11,00 €	14,00 €
	Sans ATL*			
JOURNEE SANS REPAS	Avec ATL*	8,00 €	10,00 €	13,00 €
	Sans ATL*			
DEMI JOURNEE AVEC REPAS / NUITEE	Avec ATL*	4,50 €	5,50 €	7,00 €
	Sans ATL*			
DEMI JOURNEE SANS REPAS	Avec ATL*	3,50 €	4,50 €	6,00 €
	Sans ATL*			
MERCREDI	Avec ATL*	4,50 €	5,50 €	7,00 €
	Sans ATL*			
SOIREE		1.00 €		

\*Aides Aux Temps Libres

## Du changement dans votre vie ? Informez-nous !

Dès que survient un changement dans votre situation personnelle, vous devez le porter à la connaissance d u service administratif du Grand Périgueux, car il peut conduire à une modification de votre quotient familial :

- › Naissance
- › Séparation ou divorce (jugement de divorce ou attestation signée des deux parents)
- › Déménagement
- › Perte d'emploi (justificatif Pôle Emploi) ou nouvel emploi
- › Décès d'un membre de la famille.

## Contact



CENTRE DE LOISIRS (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)  
SERVICE  
**Gisèle PASCAUD**

Service enfance  
Centres de loisirs

✉ **Courriel**  
☎ **05 24 13 83 3 8**

